

# 13. La Restauration de l'Eglise

Commission d'appel d'offres attribution des marchés le 03/08

COUT GLOBAL DE L'OPERATION

	Montant HT	Montant TTC
<b>LOT 1 MACONNERIE PIERRE DE TAILLE CHARPENTIER PM</b>	<b>115 140.91</b>	<b>138 169.09</b>
<b>LOT 2 CHARPENTE BATAIS CHARPENTE</b>	<b>63 662.85</b>	<b>76 395.42</b>
<b>LOT 3 COUVERTURE BONNET</b>	<b>121 359.11</b>	<b>145 630.93</b>
<b>LOT 4 FERRONNERIE VITRAUX Infructueux (estimation Algrin)</b>	<b>2 496</b>	<b>2 995.20</b>
<b>HONORAIRES MOE</b>	<b>16 835.96</b>	<b>20 203.15</b>
<b>CSPS et imprévus</b>	<b>16 354.29</b>	<b>19 625.15</b>
<b>TOTAL</b>	<b>335 849.12 €</b>	<b>403 018.94 €</b>

Subventions :

DRAC 40% 134 339 €

Conseil Départemental 75 000 €

# 13. La Restauration de l'Eglise

La 2ème phase, la restauration de la NEF



C'est parti !

# 13. La Restauration de l'Eglise

Faites un don il est encore temps de le défalquer de votre déclaration sur les revenus 2015.

## BON DE SOUSCRIPTION pour LA RESTAURATION de l'église Sainte-Trinité de Choisy-au-Bac (Oise)

Oui, je fais un don pour aider à la restauration des « couvertures de la nef et des bas-côtés de l'église Sainte-Trinité »  
et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine pour le cas où celui-ci n'aboutirait pas.

Mon don est de ..... € et je bénéficie d'une économie d'impôt au titre de :

- l'impôt sur le revenu
- l'impôt sur la fortune
- l'impôt sur les sociétés

Pour les particuliers, le don ouvre droit à une réduction :

- de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66 % du don et dans la limite de 20 % du revenu imposable.

Exemple : Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt.

OU - de l'impôt sur la fortune à hauteur de 75 % du don dans la limite de 50.000 €.

(Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66.666 €.) Exemple : Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt.

NOTA BENE : La déduction n'est pas possible pour les personnes physiques bénéficiaires des déductions fiscales entraînées par le label de la Fondation du patrimoine.

Pour les entreprises, réduction d'impôt de 60 % du don et dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires. Exemple : Un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt.

Votre don donnera lieu à l'émission d'un reçu fiscal, qu'il conviendra de joindre à votre déclaration d'impôt.

NOM ou SOCIÉTÉ : ..... Tél. : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Courriel : .....

Merci de libeller votre chèque à l'ordre de : « Fondation du patrimoine - Eglise de Choisy-au-Bac »  
et de l'envoyer à : Fondation du patrimoine - Délégation Picardie  
2, promenade Saint-Pierre-des-Minimes - 60200 COMPIEGNE

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir en sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à affecter l'ensemble des dons à un autre projet de sauvegarde du patrimoine, pour le cas où ce projet de restauration n'aboutirait pas.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 5% du montant des dons reçus en paiement de l'impôt sur la Fortune et à 3% du montant des autres dons.

### LES MISSIONS DE LA FONDATION DU PATRIMOINE

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique, la Fondation du Patrimoine s'est donné pour missions de participer à la sauvegarde du patrimoine prioritairement non protégé, d'assister les acteurs du patrimoine, et d'aider à la conservation et au développement des savoir-faire traditionnels. Elle est un lien important entre particuliers, entreprises, associations et collectivités.

Des subventions sont attribuées chaque année afin d'assurer la conservation et la restauration du patrimoine picard et ainsi permettre la création et le maintien de nombre d'emplois.



Délégation Picardie  
2, promenade St Pierre des Minimes  
60200 COMPIEGNE  
03 44 86 20 87  
[picardie@fondation-patrimoine.org](mailto:picardie@fondation-patrimoine.org)  
[www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org)

FONDATION



DU  
PATRIMOINE

SOUSCRIPTION PUBLIQUE



La restauration de l'église Sainte-Trinité  
de Choisy-au-Bac (Oise)

Deuxième tranche: les couvertures de la nef  
et des bas-côtés.

